

Rochefort le 08 mai 2020

Information port

Chers plaisanciers, chères plaisancières,

Suite à l'annonce faite le 07 mai 2020 du gouvernement , à partir du 11 mai 2020, dans le respect des dispositions gouvernementales en vigueur, la pratique des activités nautiques en mer est de nouveau possible sur la façade Atlantique.

Je vous annonce la reprise de l'activité et des services du port de plaisance de Rochefort, tout en respectant les gestes barrières afin d'éviter la propagation du virus COVID-19.

Cela impliquera des conditions et restrictions particulières en lien avec le fonctionnement du port (accueil du public à la capitainerie, la manutention , l'écluse etc ...).

Les horaires d'ouvertures de l'écluse qui sont indiqués dans le « cap sur la Charente » restent inchangés.

Le personnel du port de plaisance reste à votre écoute pour toute information complémentaire.

**Le Responsable du port de plaisance
Ivan Poinot**